

29 novembre 2016

Madame Caroline Cloutier

Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audience publiques sur l'environnement
575, rue Jacques-Cartier, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame, Monsieur,

La Municipalité de Tadoussac désire vous faire part de son mémoire concernant l'installation d'un duc-d'Albe en vue d'accueillir les nouveaux navires de la Société des traversiers du Québec pour la desserte se trouvant sur son territoire. Les craintes et appréhensions de notre municipalité comprenant le réaménagement du secteur de la rue du Bateau-Passeur, soit l'aire d'attente des véhicules empruntant les traversiers en question, seront également traitées dans le présent document.

Porte d'entrée de la Côte-Nord et véritable destination de calibre international, le village de Tadoussac s'avère être sans contredit l'une des icônes touristiques du Québec. Dotée d'une population d'un peu plus de 800 habitants, cette municipalité est la troisième destination touristique québécoise, accueillant près de 400 000 visiteurs annuellement. Plus de 1200 emplois dépendent d'ailleurs de ce village à vocation mono-industrielle basée sur le tourisme, faisant de celui-ci l'un des plus importants moteurs économiques de la Haute-Côte-Nord.

De par sa situation géographique particulière, au confluent de la rivière Saguenay et du fleuve Saint-Laurent, la Municipalité de Tadoussac entretient une relation particulière avec la Société des traversiers du Québec depuis de nombreuses années. L'établissement d'un lien permanent assurant le transport avec Baie-Sainte-Catherine et, par le fait même, la continuité de la route 138 s'avère être vitale pour la pérennité de non seulement notre village, mais également de l'ensemble du Québec. En effet, la traverse de la rivière Saguenay constitue le lien de transport le plus utilisé pour les mouvements interrégionaux impliquant la Côte-Nord, de même que le seul lien de transport routier reliant directement la Côte-Nord aux grandes villes du Québec et du continent.

Considérant ces états de fait, la Municipalité de Tadoussac tient à réitérer son appui quant à la mesure visant l'implantation d'un duc-d'Albe sur son territoire en vue d'accueillir les nouveaux navires de la Société des traversiers du Québec. Soucieuse des impacts environnementaux qu'une telle mesure pourrait entraîner au cœur même du Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent, elle se voit par ailleurs rassurée par les réponses apportées et satisfaite de cette solution afin de non seulement maintenir, mais également bonifier les opérations d'un service de traversiers.

La Municipalité de Tadoussac désire cependant souligner sa grande appréhension concernant l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les discussions à propos du réaménagement du secteur de la rue du Bateau-Passeur, soit, rappelons-le, non seulement l'aire d'embarquement et de débarquement mais également celle d'attente des utilisateurs du service fourni par la Société des traversiers du Québec. Ces travaux s'avèrent effectivement essentiels pour assurer le bon déroulement de leurs opérations et, par le fait même, la gestion des flux routiers sur notre territoire.



Les aménagements actuels de cette portion de la route 138 ne répondent plus, depuis de nombreuses années, aux besoins réels et engendrent de sérieux impacts négatifs pour notre municipalité. L'augmentation du trafic généré par le développement du nord du Québec, devant par ailleurs considérablement s'intensifier en vertu du Plan Nord au cours des prochaines années, vient par ailleurs exacerber cette fâcheuse situation. Il n'est en effet pas rare de voir des centaines de véhicules en attente du traversier sur la rue du Bateau-Passeur, entraînant congestion, frustration et désarroi chez les différents usagers. Vous conviendrez que ces difficultés d'accès ne peuvent qu'avoir un impact négatif sur l'économie d'un village mono-industriel basé sur le tourisme.

Le bruit généré par le passage des véhicules et l'augmentation du trafic routier des dernières années figurent également parmi les préoccupations notoires de notre population. Les commerçants situés en bordure de la rue du Bateau-Passeur sont évidemment particulièrement touchés et subissent, année après année, d'importantes pertes financières en fonction de l'aménagement déficient actuel.

La Municipalité de Tadoussac juge ainsi que la configuration du secteur de la rue du Bateau-Passeur devrait être revue dans son ensemble afin de non seulement solutionner les problèmes énumérés ci-contre, mais de manière encore plus importante d'assurer la sécurité des usagers et de sa population. La présence de piétons, cyclistes, motoneigistes et autres conducteurs aux abords de la route à proximité des traversiers oblige la mise en place de normes strictes visant l'amélioration de la sécurité pour l'ensemble de ceux-ci. De plus, la portion de la route 138 utilisée comme voie d'accès aux traversiers comporte de surcroît une importante dénivellation, où les limites de vitesse sont très fréquemment outrepassées. Une reconfiguration du secteur, bien sûr en tenant compte de l'unicité du village de Tadoussac, de son caractère patrimonial et naturel, s'avère ainsi nécessaire pour des raisons de sécurité particulièrement préoccupantes.

À titre informatif, la Municipalité de Tadoussac a déjà adressé il y a de cela plusieurs années la liste de ses attentes et besoins au ministère des Transports dans le cadre de ce dossier. Ceux-ci peuvent être résumés de la manière suivante:

1. Assurer la sécurité de tous les usagers;
2. Faciliter l'accès aux commerces en bordure de la route;
3. Trouver des solutions pour atténuer le bruit sur la rue du Bateau-Passeur;
4. Améliorer l'accessibilité aux entrées des artères principales (des Pionniers, des Forgerons et des Érables);
5. Assurer des aménagements paysagers intégrés s'harmonisant avec ceux déjà aménagés par la Municipalité;
6. Conserver l'intégrité des bâtiments patrimoniaux (pisciculture, Hôtel Georges, etc.);
7. Faciliter l'accès au village et aux commerçants du secteur par une signalisation adéquate et intégrée;
8. Maintenir annuellement les ressources humaines pour la circulation;
9. Intégrer certains éléments (éclairage, plantation d'arbres, etc.) afin d'atténuer la configuration de type « boulevard ».

En dépit de l'urgence de la situation, la Municipalité de Tadoussac se désole de constater que le ministère des Transports n'est toujours pas en mesure de fournir l'assurance de l'atteinte de chacune de ces attentes dans les options de reconfiguration proposées jusqu'ici. De ce fait, nous nous voyons particulièrement inquiets considérant les échéances s'écourtant de jour en jour et sommes d'avis que le mandat de la Société des Traversiers du Québec « d'offrir à la population québécoise, de même qu'aux visiteurs, des services de traversiers fiables, sécuritaires et efficaces » ne pourra être respecté sans le réaménagement adéquat du secteur de la rue Bateau-Passeur.

En somme, nous désirons réitérer notre appui au projet de construction d'un duc-d'Albe en vue d'accueillir les futurs traversiers assurant la liaison entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine afin de non seulement maintenir, mais également bonifier les services actuellement rendus par la Société des Traversiers du Québec. Toutefois, nous croyons essentiel de parvenir à une solution viable et permanente en vue de réaménager le secteur de la rue du Bateau-Passeur selon les attentes de la Municipalité de Tadoussac, et ce pour des raisons économiques, sociales ou de sécurité.

Nous jugeons ainsi vital de vous faire part de nos grandes inquiétudes à cet effet, considérant l'absence pour le moment de propositions par le ministère des Transports répondant à l'ensemble des besoins exprimés par notre organisation. Il est ainsi impératif de bien faire comprendre que les efforts réalisés par le ministère des Transports en vue d'accueillir de nouveaux traversiers seront à notre sens incomplets, voire vains, sans l'établissement d'une solution viable et concertée en vue de réaménager le secteur de la rue du Bateau-Passeur. Nous ne serions être plus clairs des impacts de celle-ci sur l'avenir même de non seulement notre municipalité, mais également de l'ensemble de notre province.

Salutations distinguées,



Hugues Tremblay

Maire

Municipalité de Tadoussac